

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022 du lotissement « Les Réages de la Muette » d'AUTRUY SUR JUINE

Comme chaque année, l'assemblée délibérante locale doit voter les documents budgétaires pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent.

La loi NOTRE impose aux communes de joindre aux documents budgétaires une note de présentation ; cette dernière est disponible sur le site internet de la commune : www.autruy-sur-juine.fr

La date limite de vote du Compte Administratif est fixée comme suit :

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;
- le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin fixé pour son adoption (art. L 1612-13 du CGCT).

Les modalités de vote du compte administratif : En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le Compte administratif 2022 a été voté le 23 Février 2023, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, la doyenne.

La section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Terrains à aménager	6 595.00 €	Vente de terrains – Lot 5	54 000.00 €
Reversement excédent	248 085.95 €		
Total dépenses réelles	254 680.95 €	Total recettes réelles	54 000.00 €
Opérations d'ordre	24 699.49 €		
Total général	279 380.44 €	Total général	54 000.00 €

La section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Total recettes réelles	0.00 €
		Opérations d'ordre	24 699.49 €
Total général	0.00 €	Total général	24 699.49 €

A noter que sur les 6 lots que compte le lotissement, deux ont été vendus sur l'année 2018, un en 2019, un en 2020 et 1 en 2021 et le dernier lot en 2022.

Enfin, pour conclure, le Conseil Municipal, constate, en résultat cumulé, des dépenses et recettes, en section de fonctionnement à hauteur de 279 380.44 € et en section d'investissement, à hauteur de 24 699.49 €.

Par délibération n° 2022-65 du 13.10.2022, le Conseil Municipal a décidé la clôture du budget annexe du lotissement des Réages de la Muette.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 23 Février 2023

Le Maire,



Christophe GUERTON



La doyenne,



Bernadette DORAT